



Faire changer le nom de famille de mon fils

Par **BHAMBOO**, le 11/03/2010 à 20:34

Bonjour, pour faire court, j'ai un garçon de 10 ans bientôt qui porte le nom de son père. Nous n'étions pas mariés, nous sommes séparés depuis 8 ans et ça fait 6 ans qu'il ne donne plus signe de vie à notre enfant ! déjà il y a 4 ans j'ai fait une demande de garde exclusive sans droit de visite et de garde. Aujourd'hui mon fils et moi-même souhaiterions qu'il ne porte plus le nom de cet homme qui ne s'est jamais occupé de lui au profit du mien. Je voudrais savoir quelle procédure il me faudrait entamer pour pouvoir le faire car j'ai appris que ça n'était plus du ressort de la mairie. Merci d'avance pour toutes les informations que vous pourrez m'apporter car c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur.

Par **amajuris**, le 12/03/2010 à 14:35

bonjour, selon ce que vous écrivez le père de votre enfant a conservé l'autorité parentale. je ne pense pas que vous puissiez demander le changement de nom de votre enfant sans l'accord du père. cordialement

Par **BHAMBOO**, le 12/03/2010 à 18:34

bonjour, j'avais oublié de le préciser j'ai également l'autorité parentale exclusive. Donc ...?